

## SERRURES DE CAPOT

Page 1/6

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

### SOMMAIRE

|                                               |   |
|-----------------------------------------------|---|
| 1. OBJET                                      | 1 |
| 2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS                   | 1 |
| 3. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES                    | 2 |
| 4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES                | 2 |
| 4.1. CONCEPTION ET TERMINOLOGIE               | 2 |
| 4.2. ASPECT, PRÉSENTATION, PROTECTION         | 2 |
| 5. CARACTÉRISTIQUES DE FONCTIONNEMENT         | 2 |
| 5.1. EFFORT D'OUVERTURE                       | 2 |
| 5.2. EFFORT DE FERMETURE                      | 3 |
| 5.3. FONCTIONNEMENT AUX TEMPÉRATURES EXTRÊMES | 3 |
| 6. CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES                | 3 |
| 7. CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES         | 4 |
| 7.1. TENUE À LA CORROSION                     | 4 |
| 8. ESSAI D'ENDURANCE                          | 4 |
| 8.1. MONTAGE D'ESSAI                          | 4 |
| 8.2. CONDITIONS D'ESSAI                       | 4 |
| 8.3. RÉSULTATS À OBTENIR                      | 4 |
| 9. ESSAIS SUR VÉHICULE                        | 5 |
| 10. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS              | 6 |
| 10.1. HISTORIQUE                              | 6 |
| 10.2. DOCUMENTS CITÉS                         | 6 |
| 10.3. EQUIVALENT À :                          | 6 |
| 10.4. CONFORME À :                            | 6 |
| 10.5. MOTS CLEFS                              | 6 |

## 1.OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les ensembles de gâches et serrures à commande manuelle assurant l'ouverture et la fermeture du capot des véhicules.

## 2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences du présent cahier des charges doit être indiquée sur les documents sous la forme suivante : CDC B28 4170.

### 3.PRESCRIPTIONS GENERALES

Ces prescriptions sont celles du cahier des charges B20 0110 dont les paragraphes ci-dessous sont complétés comme suit :

#### **B - RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR**

Il appartient au fournisseur de s'assurer que les serrures satisfont aux règlements en vigueur dans les pays où elles doivent être utilisées et qui lui sont indiqués par la Société Automobile concernée ; il peut être chargé d'obtenir les homologations officielles.

#### **C - APPROBATION DES FOURNITURES**

Pour l'approbation de son produit par la Société Automobile concernée, le fournisseur doit remettre un procès-verbal d'examen donnant les résultats des essais prévus par le présent cahier des charges, ainsi qu'une copie du certificat d'homologation délivré par un laboratoire agréé, attestant que les serrures satisfont aux normes et règlements officiels en vigueur dans les pays où elles doivent être utilisées.

Les essais préliminaires à l'homologation officielle doivent être effectués en présence des représentants des services d'études et des laboratoires de la Société Automobile concernée.

Les essais de conformité aux règlements doivent être réalisés en présence d'un représentant d'un laboratoire agréé, soit chez le fournisseur, soit dans un laboratoire de la Société Automobile concernée.

Le fournisseur est tenu de conserver pendant au moins 10 ans les documents ci-après :

- Evolution détaillée des plans de définition.
- Procès-verbaux des contrôles d'origine et des homologations obtenues.
- Procès-verbaux des contrôles de routine qu'il doit effectuer périodiquement.
- La preuve de la conformité des produits de série aux produits homologués qu'il doit être en mesure de présenter à tout moment à la Société Automobile concernée ou à toute autorité compétente.

### 4.CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

#### 4.1.CONCEPTION ET TERMINOLOGIE

Les ensembles de serrures de capot peuvent être placés à l'avant ou à l'arrière du capot.

Ces ensembles comprennent les éléments suivants :

- Une serrure principale (pêne mobile, platine, mécanisme de commande).
- Une gâche ou un doigt.
- Un mécanisme de sécurité distinct de la serrure principale (crochet).
- Eventuellement, un contacteur de fermeture.
- La serrure est actionnée par une commande à distance qui ne doit pas être accessible de l'extérieur du véhicule.

#### 4.2.ASPECT, PRESENTATION, PROTECTION

Les conceptions, matières, protections et présentations non définies au plan fonctionnel sont laissées à l'initiative du fournisseur mais doivent être soumises à l'approbation des services techniques de la Société Automobile concernée et précisées sur les plans du fournisseur.

### 5.CARACTERISTIQUES DE FONCTIONNEMENT

#### 5.1.EFFORT D'OUVERTURE

L'effort d'ouverture de la serrure doit être contrôlé au point d'attaque de la commande d'ouverture après 10 manoeuvres d'ouverture et de fermeture.

Un effort de 20 daN simulant les réactions (éjecteurs, joints, butées,...) est appliqué suivant la direction d'ouverture du capot.

Dans ces conditions, la valeur de l'effort d'ouverture doit être comprise entre 2 et 6 daN.